



Les travaux de la semaine passée



DANS LE MORBIHAN

Janvier, le mois des vœux



Jacques LE NAY a assisté à **Languidic** aux derniers vœux de **Patricia KERJOUAN**, adjointe de sa commune de 2001 à 2014 puis maire de 2014 à 2020. « *Félicitations pour ces années de dévouement et d'engagement marquées par de nombreuses réalisations menées avec l'équipe municipale et l'ensemble des services* » a commenté le sénateur.

Jacques LE NAY s'est rendu également à **Gestel**, à l'invitation du maire **Michel DAGORNE** qui a évoqué dans son discours les projets engagés notamment l'agrandissement de l'ALSH et l'opération immobilière ESPACIL.

À **Gourin**, le sénateur était aux côtés de **David LE SOLLIEC** qui présentait ses vœux à la population pour la dernière fois et a dressé le bilan de sa mandature. « *Félicitations à David, à ses équipes et aux services municipaux pour les nombreuses réalisations au service de la population et de la collectivité comme les aménagements des espaces et équipements publics, la création de la Maison de santé et nouvel Ephad, du lotissement, de la future station d'épuration...* » a commenté Jacques LE NAY. Au cours de cette cérémonie, un hommage a été rendu à **Jacky LE COROLLER**, adjoint décédé l'année dernière.

Au cours de la cérémonie des vœux à **Le Guerno**, le maire **Gérard GUILLOTIN** a notamment exposé le bilan de l'année qui vient de s'achever. Il est revenu sur les nombreux travaux de construction et de rénovation, sur les aménagements de voirie, sur la réalisation d'une aire d'accueil des camping-cars, sur la mise en valeur de la fontaine Sainte-Anne et sur l'ouverture prochaine d'une boulangerie et d'une épicerie dans la commune. Pour Jacques LE NAY « *ces réalisations témoignent du dynamisme de l'équipe municipale et œuvrent en faveur de l'attractivité de ce territoire et du Parc de Branféré* ».

AU PARLEMENT

Cérémonie des vœux de Gérard LARCHER, président du Sénat



Le 14 janvier, le président du Sénat Gérard LARCHER, a présenté ses vœux aux parlementaires en présence d'Edouard PHILIPPE, Premier ministre et de Richard FERRAND, président de l'Assemblée nationale.

Ce fut l'occasion pour Gérard LARCHER de rappeler « *l'importance du Sénat et son rôle essentiel de contre-pouvoir, nécessaire au bon fonctionnement de la Démocratie française* ».

Poursuite des travaux de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées et examen du rapport d'information de Jacques LE NAY et ses collègues sur l'aide publique au développement à Madagascar



Le 15 janvier, la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées du Sénat a entendu Sylvie BERMANN, Ambassadeur de France, Ambassadeur en Fédération de Russie jusqu'en décembre 2019, sur la Russie.

Jacques LE NAY l'a interrogé sur le rôle et l'influence de la Russie en Afrique ainsi que sur la diplomatie énergétique. Par ailleurs, à l'issue de son déplacement à Madagascar, le sénateur a présenté le compte-rendu de sa mission d'information relative à l'Aide publique au développement (APD) à ses collègues de la commission. Jacques LE NAY a insisté sur l'importance des réformes à mener pour améliorer la politique française de l'APD. « *Nous attendons le projet de loi sur la solidarité internationale qui concerne notamment la planification pluriannuelle de l'APD dont le ministre des Affaires Etrangères a annoncé le dépôt au parlement en début d'année 2020* » a précisé le sénateur.

Droit à l'erreur pour les collectivités



La loi pour un état au service d'une société de confiance a consacré un « droit à l'erreur » des usagers dans leurs relations avec les administrations. Considérant que « *le risque pour une collectivité locale de commettre des erreurs et même de voir sa responsabilité engagée s'est accru avec la multiplication des normes et la complexification des procédures administratives à respecter* », les auteurs de ce texte entendent étendre ce droit à l'erreur aux collectivités territoriales.

Les sénateurs ont adopté des amendements tendant à préciser que la preuve du caractère délibéré d'un manquement ou d'une fraude incombe à l'autorité qui prononce la sanction, comme le prévoit le dispositif de « droit à l'erreur » en faveur des particuliers et des entreprises et créer un « droit à l'erreur » spécifique en matière de demande de subventions des collectivités locales au titre des dotations d'État. [en savoir plus](#)

Questions d'actualité au Gouvernement



Le 15 janvier, les sénateurs ont interrogé le Gouvernement ([voir la vidéo](#)) à l'occasion de la séance de questions d'actualité. Nicole BELLOUBET, Garde des Sceaux, ministre de la Justice, a été interpellée sur l'**adaptation de l'arsenal juridique pour lutter contre le terrorisme**. Christelle DUBOS, secrétaire d'État auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé, a quant à elle été interrogée sur la **situation de l'hôpital public et la démission de 1 200 médecins hospitaliers**. LAURENT NUNEZ, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur a été interpellé sur la **doctrine du maintien de l'ordre**.

Le **pouvoir d'achat des Français**, la **situation des combattants djihadistes français**, la **dette** et l'**attractivité de la France** font aussi partie des questions posées aux membres de l'exécutif.

Mardi 21 janvier 2020

14 heures 30 et le soir :

- Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la **bioéthique** (texte de la commission, n° 238, 2019-2020)

Mercredi 22 janvier 2020

À 15 heures :

- Questions d'actualité au Gouvernement

À 16 heures 30 et le soir :

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la **bioéthique** (texte de la commission, n° 238, 2019-2020)

Jeudi 23 janvier 2020

À 10 heures 30, à 14 heures 30 et le soir :

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la **bioéthique** (texte de la commission, n° 238, 2019-2020)

Source <http://www.senat.fr/>

Jacques LE NAY - Sénateur du MORBIHAN
E-mail : j.le-nay@senat.fr
Site web officiel : <http://www.jacques-lenay.com/>



Palais du Luxembourg
15, Rue de Vaugirard
75006 PARIS
Tél : 01 42 34 15 42

Collaborateurs parlementaires
Okba MERABET — Tél : 06 31 48 21 80
Margot SIMON — Tél : 06 31 00 26 81



Permanence parlementaire
5, rue du Docteur Berthy
56240 PLOUAY
Tél : 02 97 11 61 20

Collaborateurs parlementaires
Vincent COWET — Tél : 06 28 28 74 66
Gwenn LE NAY — Tél : 06 43 66 96 23

Directeur de la publication : Jacques LE NAY, Sénateur du Morbihan
Conception et réalisation : Laurence FANE — laurence.fane@orange.fr